Application de l'article 51 du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal. Interpellation de F. CARLIER, Conseillère communale, relative à l'étang de baignade à Neerpede.

F. CARLIER donne lecture du texte suivant :

F. CARLIER geeft lezing van de volgende tekst:

Fin avril s'est tenue la commission de concertation relative à « Aménager la partie centrale du futur parc de Neerpede dont une zone de baignade naturelle ».

L'avis remis est favorable conditionné (majoritairement, la Commune ayant remis un avis négatif). Au regard de toute une série de remarques, dont de nombreuses quant à la gestion et au fonctionnement de l'étang de baignade (affluence du public, encadrement, entretien et contrôle de l'eau, problèmes de mobilité...), on est en situation de se demander si un projet aussi flou a encore une raison d'être.

Les risques soulignés par le « MR », les habitants et les associations sont manifestement relevés dans cet avis. Il serait plus sage pour la Région (« Bruxelles-Environnement ») d'abandonner ce projet de baignade et de se concentrer sur le réaménagement de l'étang au bénéfice de tous, ainsi que de la biodiversité. Ceci permettrait par ailleurs une économie d'au moins trois millions d'Euros qui pourraient bénéficier à d'autres priorités de mise en valeur et de protection de la zone de Neerpede.

A l'occasion de la commission de concertation, la Commune avait en fin de compte compris les dangers et les défauts du projet.

Le Collège peut-il nous faire part de son analyse quant à l'avenir de ce projet ?

Est-t-il entré en dialogue afin de bien faire comprendre que la Commune souhaite l'abandon de ce projet d'étang de baignade, tout en souhaitant maintenir les autres objectifs de rénovation et d'amélioration de l'étang ? Quelles en sont, le cas échéant, les conclusions ?

Récemment dans la presse nous avons pu lire que le bourgmestre a répondu au journaliste qui l'interrogeait « le projet doit évoluer » mais comment faire évoluer un projet dont les multiples lacunes, risques et défauts ont largement été démontrés durant l'enquête publique et la commission de concertation? Sur quels éléments concrets se baserait cette « acceptabilité »? La position du Collège a été, malheureusement, variable sur ce projet, ce qui explique que la Région s'est sentie autorisée de choisir Neerpede pour son étang de baignade qui avait été recalé à Auderghem. Peut-on enfin espérer de la part du Collège un soutien clair à l'égard de ces milliers de citoyens qui se sont mobilisés avec force et arguments en vue de sauvegarder le plus grand poumon vert de l'ouest de Bruxelles?

Enfin, nous avons appris que les associations ont constaté qu'un certain nombre de personnes souhaitant être entendues lors de la concertation, n'ont pas été invitées, ou invitées très tardivement. Ceci pourrait-il remettre en cause la validité de l'enquête publique ?

Monsieur le Bourgmestre-Président confirme que la Commune a entendu les remarques formulées par les habitants car elle a remis un avis négatif. Cet avis n'est pas unanime puisque « Bruxelles-Environnement » s'est abstenu puisqu'il était demandeur. L'autre représentant régional « URBAN », a remis un avis favorable conditionné. Ce n'est donc pas un avis unanime. Quant à son intervention dans la presse, il rappelle la procédure : le demandeur, « Bruxelles-Environnement », a six mois pour déposer un projet modifié tenant compte des remarques et des conditions émises par la Région. C'est sur base de ce projet modifié, comme le veut la règle, que le Collège se reprononcera à l'issue des 6 mois.

Quant à savoir si la validité est entachée par le fait que certains estiment qu'ils ont été convoqués tardivement, les services estiment que non. Si quelqu'un introduit un recours, c'est le tribunal qui en décidera mais, pour l'instant, les services administratifs estiment qu'il n'y a pas d'irrégularité commise dans la cadre de cette enquête.

F. CARLIER aurait aimé que la commune, à la place « le projet doit évoluer », dise « il n'en est pas question »! Elle aurait préféré une position plus claire à ce sujet et a l'impression que la Commune est assise entre deux chaises, prête à faire des concessions pour que cet étang de baignade soit malgré tout mis en place. Pour le groupe « MR », ceci n'est pas possible.